



Distr. : générale
12 avril 2014

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Première session**

Nairobi, 23-27 juin 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale

**Application des décisions adoptées par l'organe directeur à ses
précédentes sessions**

**Décision 27/4 du Conseil d'administration relative à la Plateforme
intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

À sa vingt-septième session tenue à Nairobi en février 2013, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a adopté la décision 27/4 relative à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Comme demandé dans la décision 27/4, le présent rapport rend compte de l'état d'application de cette décision.

Outre qu'il donne un aperçu de l'application de la décision 27/4 du Conseil d'administration, le présent rapport contient un résumé des principales décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme à sa deuxième session tenue à Antalya (Turquie) du 9 au 14 décembre 2013, et fait brièvement état des activités pertinentes menées au cours du premier trimestre de 2014.

Depuis la création de la Plateforme en avril 2012 et le lancement du processus intersessions ayant conduit à la première session de la Plénière de la Plateforme en janvier 2013, le PNUE a fourni un appui à l'élaboration des procédures destinées à aider les gouvernements et les autres parties prenantes dans l'exécution des travaux de la Plateforme, ainsi qu'à l'élaboration du programme de travail de la Plateforme.

À sa deuxième session, la Plénière de la Plateforme a adopté un programme de travail initial ambitieux pour la Plateforme pour la période 2014-2018, et une ferme volonté de le mettre en œuvre a été manifestée à travers des annonces de contribution s'élevant à plus de la moitié du budget total pour l'exercice quadriennal 2014-2018 (plus de 26 millions de dollars de contributions reçues et plus de 7 millions de dollars de contributions annoncées).

La mise en œuvre opérationnelle de la Plateforme a ouvert des possibilités d'innovation dans l'interface scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, du fait notamment de la prise en considération, par la Plateforme, de l'importance que revêt le savoir autochtone et local, et de la prépondérance accordée dans son programme de travail au renforcement des capacités en s'assurant que les meilleures informations disponibles sur la biodiversité et les services écosystémiques soient communiquées aux décideurs en fonction de leurs besoins.

* UNEP/EA.1/1.

I. Aperçu

A. Le présent rapport fournit des informations sur l'application de la décision 27/4 du Conseil d'administration, paragraphe par paragraphe, au 31 janvier 2014

1. Autorise le Directeur exécutif à fournir, dans la limite des ressources disponibles, les services administratifs et de secrétariat demandés dans la décision IPBES/1/4, en particulier le détachement d'un administrateur auprès du secrétariat de la Plateforme.

2. S'appuyant sur les arrangements intérimaires pour le secrétariat mis en place par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 2012, à sa première session, la Plénière de la Plateforme a demandé au PNUE d'assurer le secrétariat de la Plateforme et l'a invité à fournir des services administratifs au secrétariat de la Plateforme conformément aux règles du PNUE. Comme suite à la décision 27/4 du Conseil d'administration, le PNUE a, à cet effet, continué d'assurer le secrétariat de la Plateforme, conformément aux décisions adoptées par la Plénière à sa première session. Le secrétariat a fourni un appui au processus intersessions dans la perspective de la deuxième session de la Plénière de la Plateforme, avec le concours du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (WCMC). Pendant l'intersession, le secrétariat a fourni un appui administratif et technique en apportant une contribution aux événements majeurs suivants, en prélude à la deuxième session de la Plénière :

a) La première rencontre du Groupe d'experts multidisciplinaire tenue au Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE à Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en mars 2013, avec l'appui du Gouvernement australien, qui a constitué la base des travaux du Groupe en tant qu'équipe;

b) Les premières réunions plénières du Groupe et du Bureau accueillies par la Direction norvégienne pour la gestion de la nature à Bergen (Norvège), du 1^{er} au 6 juin 2013, au cours desquelles le Groupe et le Bureau se sont accordés sur leurs modalités de travail, ont défini les travaux requis et attribué les responsabilités pour les travaux à mener pendant l'intersession;

c) L'atelier d'experts sur la contribution des systèmes de connaissances autochtones et locales à la Plateforme organisé par le Groupe d'experts multidisciplinaire à Tokyo du 9 au 11 juin 2013, accueilli par le Ministère de l'environnement japonais et organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Université des Nations Unies, qui a servi de base pour la poursuite des travaux de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux;

d) L'examen en ligne d'un certain nombre de documents en cours de préparation en vue de la deuxième session de la Plénière de la Plateforme, qui a été mené de manière transparente par les gouvernements et les autres parties prenantes sur une période de six semaines entre juin et juillet 2013 et leur a donné l'occasion de contribuer à l'élaboration des procédures et du projet de programme de travail de la Plateforme;

e) La réunion de consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenue à Sao Paulo (Brésil) du 11 au 13 juillet 2013 et organisée conjointement par le PNUE et la Fondation d'appui à la recherche de l'État de Sao Paulo, qui a permis de stimuler l'engagement dans la région;

f) La réunion paneuropéenne des parties prenantes à Leipzig (Allemagne) du 16 au 18 juillet 2013 organisée par le Réseau de recherche sur la biodiversité en Allemagne et d'autres plateformes nationales européennes sur la biodiversité, qui a permis de stimuler l'engagement dans la région;

g) La réunion de consultation régionale africaine tenue à Nairobi du 22 au 24 juillet 2013 avec le soutien du Gouvernement norvégien, qui a permis de stimuler l'engagement dans la région;

h) La réunion de consultation régionale pour l'Europe de l'Est à Budapest et à Tihany (Hongrie) du 31 juillet au 2 août 2013, accueillie par le Centre pour la recherche écologique de l'Académie hongroise des sciences avec le soutien du Ministère hongrois du développement rural, qui a permis de stimuler l'engagement dans la région;

i) L'atelier d'experts sur le cadre conceptuel pour la Plateforme tenu au Cap (Afrique du Sud) les 25 et 26 août 2013, avec l'appui des Gouvernements japonais, sud-africain et britannique, qui a fourni la base du projet de cadre conceptuel recommandé par le Groupe;

j) Les deuxièmes réunions plénières du Groupe et du Bureau tenues au Cap (Afrique du Sud) du 27 au 31 août 2013, accueillies par le Gouvernement sud-africain, avec le concours du Gouvernement norvégien, au cours desquelles les préparatifs en vue de la deuxième session de la Plénière de la Plateforme ont été finalisés;

k) La réunion de consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique tenue à Kuala Lumpur le 3 novembre 2013 et organisée conjointement par le Groupe de l'industrie-gouvernement malaisien pour la haute technologie et le Bureau du Conseiller scientifique, avec l'appui de l'Agence norvégienne pour l'environnement, du Ministère malaisien des ressources naturelles et de l'environnement et du WCMC-PNUE, en marge d'une consultation informelle sur la Plateforme et le renforcement des capacités, tenue à Kuala Lumpur du 4 au 6 novembre 2013, qui a permis de stimuler l'engagement dans la région et d'apporter plus de clarté quant à la portée des activités de la Plateforme en matière de renforcement des capacités;

l) Le processus de recrutement pour les postes approuvés par la Plénière de la Plateforme a été initié en 2013 et un fonctionnaire a été recruté au secrétariat de la Plateforme à Bonn au courant de l'année. Sept autres postes ont été publiés, notamment celui de Chef du secrétariat de la Plateforme. Le recrutement de Mme Anne Larigauderie à ce poste a été annoncé lors de la deuxième session de la Plénière de la Plateforme, et elle a pris ses fonctions à Bonn le 4 février 2014. Pour les six postes restants du secrétariat financés par la Plateforme, le processus de recrutement est dans sa phase finale, et le processus de recrutement de l'administrateur détaché par le PNUE est en cours. Le PNUE œuvre pour une transition harmonieuse entre l'équipe du secrétariat intérimaire basée à Nairobi et le secrétariat de la Plateforme implanté à Bonn.

2. Prie le Directeur exécutif, conformément à la décision I/4, de conclure avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, un partenariat fondé sur la collaboration, pour examen par la Plénière de la Plateforme, en vue de créer un lien institutionnel avec la Plateforme et son secrétariat.

3. Le Directeur exécutif, conformément à la décision IPBES/1/4, a été prié de conclure un partenariat de collaboration avec l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les quatre organismes des Nations Unies ont conjointement élaboré un projet d'accord de partenariat de collaboration et l'ont soumis à la Plénière pour examen à sa deuxième session. La Plénière a, à sa deuxième session, approuvé l'accord de partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre ces organismes tel qu'indiqué dans l'annexe à la décision IPBES-2/8. Dans la décision, la Plénière invitait chacun des quatre organismes des Nations Unies à approuver cet accord.

3. Autorise le Directeur exécutif à :

- a) **Conclure un accord de siège avec le Gouvernement allemand pour l'implantation du secrétariat de la Plateforme à Bonn;**
- b) **Prendre les dispositions nécessaires pour que le secrétariat de la Plateforme puisse commencer à fonctionner au plus tard à l'issue de la deuxième session de la Plénière.**

4. Le Gouvernement allemand et le PNUE ont conclu l'accord de siège pour l'implantation du secrétariat de la Plateforme à Bonn. Aux termes de l'accord, le secrétariat est couvert sur une base intérimaire en vertu des arrangements en vigueur pour le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, administré par le PNUE. Le personnel du secrétariat de la Plateforme jouira ainsi des privilèges et immunités accordés en application de l'accord général conclu entre le Gouvernement allemand et le programme des Volontaires des Nations Unies, qui est mandaté par le Secrétaire général des Nations Unies pour assurer la coordination administrative de tous les organismes des Nations Unies à Bonn. Comme indiqué ci-dessus, le secrétariat a été établi à Bonn en 2013, et le transfert des fonctions de secrétariat de la Plateforme de Nairobi à Bonn sera achevé en 2014. En plus des services d'hébergement administratif, et avec l'appui de l'UNESCO, de la FAO et du PNUD, le PNUE continuera de fournir un large soutien programmatique et administratif au secrétariat de la Plateforme tel qu'envisagé dans l'accord de partenariat de collaboration.

4. Prie le Directeur exécutif de continuer à recevoir les contributions financières qui sont fournies à la Plateforme, jusqu'à l'établissement du fonds d'affectation spéciale de cette dernière.

5. Dans sa décision IPBES-2/7 sur les dispositions financières et budgétaires, la Plénière a prié le PNUE de créer un fonds d'affectation spéciale pour la Plateforme comme indiqué dans l'option 2.B. à l'alinéa b) du paragraphe 19 figurant dans la note du secrétariat sur les options possibles pour le fonds

d'affectation spéciale (IPBES/2/6), et de transférer tout solde du fonds de la structure provisoire du fonds à la nouvelle structure du fonds d'affectation spéciale au 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme est actuellement en cours de création par le PNUE, et tous les fonds restants détenus dans la structure provisoire du fonds par le PNUE au 1^{er} janvier 2014, ainsi que les fonds additionnels reçus à partir du 1^{er} janvier 2014, seront transférés dans le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme dès qu'il sera établi et opérationnel.

6. Au 31 mars 2014, le PNUE avait reçu au total de 18 353 346 dollars en espèces, dont 3 376 128 dollars en espèces reçus en 2012, 13 415 734 dollars en espèces reçus en 2013 et 1 561 484 dollars en espèces reçus en fin mars 2014. Un montant supplémentaire de 7 745 676 dollars a été annoncé pour la période 2014-2018.

5. Prie le Directeur exécutif de présenter, selon les procédures et orientations convenues par la Plénière de la Plateforme et sur la base des conclusions du cinquième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement mondial*, des contributions et des suggestions pour l'élaboration du programme de travail initial de la Plateforme.

7. Les organismes des Nations Unies concernés par la biodiversité et les services écosystémiques ont été invités par la Plénière, à sa première session, à soumettre des contributions et des suggestions, tel que déterminé par leurs organes directeurs respectifs, pour l'élaboration du programme de travail initial de la Plateforme. À cet effet et comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 27/4, le PNUE a soumis une sélection de contributions et de suggestions. Les suggestions incluaient des éléments relatifs à un processus prospectif (tour d'horizon) pour la biodiversité et les services écosystémiques; une évaluation mondiale détaillée de l'état et des tendances de la biodiversité et des services écosystémiques et des conséquences des changements observés sur le bien-être humain; une évaluation régionale pour l'Afrique; l'établissement d'un centre de données ou d'une approche de gestion des données permettant de faire en sorte que les données collectées et utilisées pour les évaluations mondiales et régionales soient accessibles aux communautés de chercheurs et de décideurs dans le monde; la promotion d'approches novatrices pour la cartographie et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques; la promotion de la cartographie et de la modélisation de la distribution spatiale et temporelle des pressions exercées sur la biodiversité et des menaces pesant sur cette dernière; l'appui aux travaux menés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des 20 objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité; et un grand accent mis sur la communication des travaux scientifiques et autres travaux de la Plateforme. Les soumissions du PNUE ont permis d'informer la Plateforme sur les priorités du PNUE, y compris celles découlant du processus d'évaluation du cinquième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement mondial*.

6. Prie également le Directeur exécutif de faire rapport à l'organe directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à sa prochaine session, sur l'application de la présente décision.

8. Le présent document fournit le rapport requis sur l'application de la décision 27/4. L'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement pourrait souhaiter examiner l'utilité de rapports réguliers sur la situation en ce qui concerne la Plateforme et l'application des décisions pertinentes lors de ses futures sessions.

II. Récapitulation des principales décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme à sa deuxième session

9. À sa deuxième session, la Plénière de la Plateforme a adopté un certain nombre de décisions clés, notamment :

a) La décision IPBES-2/5, sur le programme de travail pour la période 2014–2018, qui définit le programme de travail initial de la Plateforme pour les cinq prochaines années, sous-tendu par un ferme engagement à la mettre en œuvre manifesté par les annonces de contributions s'élevant à plus de la moitié (25,4 millions de dollars) du budget total de 43,5 millions de dollars requis pour l'exécution du programme de travail portant sur cinq ans. Les produits du programme de travail couvrent toutes les quatre fonctions de la Plateforme : renforcement des capacités, production des connaissances, évaluation et appui aux politiques. En outre, le cadre conceptuel a également été adopté dans la décision IPBES-2/4 telle que présentée par le Groupe d'experts multidisciplinaire provisoire, et constituera le socle commun des travaux de la Plateforme;

b) La décision IPBES-2/3, sur les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme, qui énonce clairement les procédures pour la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014–2018, ainsi que certaines procédures importantes qui seront examinées plus avant dans le futur, par exemple celles relatives à l'utilisation du savoir autochtone et local;

c) la décision IPBES-2/1, sur les amendements au Règlement intérieur de la Plénière s'agissant des articles régissant le Groupe d'experts multidisciplinaire, qui énonce les procédures pour la nomination et la sélection des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, qui sous-tendront la sélection des membres du Groupe pour une période de trois ans avant la prochaine session de la Plénière;

d) La décision IPBES-2/8, sur l'accord de partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre la Plénière et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui fournit le cadre pour la collaboration entre les quatre organismes des Nations Unies et la Plénière pour appuyer la Plateforme et son secrétariat; et

e) La décision IPBES-2/7, sur les dispositions financières et budgétaires, qui prévoit que le PNUE mettra en place le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et en assurera la gestion.

10. Le rapport de la deuxième session de la Plénière de la Plateforme (IPBES/2/17) et les décisions s'y rapportant sont disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Internet de la Plateforme : www.ipbes.net. En outre, la mise en œuvre du programme de travail 2014–2018 est en cours et d'autres précisions sur le programme et les activités futures sont également affichées sur le site Internet de la Plateforme. Il est prévu que la troisième session de la Plénière de la Plateforme se tiendra à Bonn (Allemagne) en janvier 2015.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme de janvier à avril 2014.

11. Après l'issue satisfaisante de la deuxième session de la Plénière de la Plateforme, les troisièmes réunions du Bureau de la Plateforme et du Groupe d'experts multidisciplinaire se sont tenues à Bonn (Allemagne), du 10 au 14 mars 2014, dans le but de planifier et d'amorcer les prochaines étapes dans la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme en 2014.

12. Les questions clés sur lesquelles le Bureau et le Groupe se sont penchés et accordés incluent :

a) Le calendrier global de la mise en œuvre du programme de travail en 2014 et les responsabilités respectives des membres du Groupe et du Bureau;

b) Les offres de soutien en nature aux unités d'appui techniques des équipes spéciales et des groupes d'experts pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail ; cinq d'entre elles ont été acceptées;

c) Le processus de nomination et de sélection des membres du Groupe, qui a été convenu et sera communiqué à tous les gouvernements en temps utile;

d) Les prochaines étapes dans la mise en œuvre des produits du programme de travail du Groupe pour 2014, y compris :

- i) La sélection d'experts pour huit produits (équipes spéciales sur le renforcement des capacités, les systèmes de connaissances autochtones et locaux, les connaissances et les données; groupes d'experts chargés de l'élaboration d'un guide pour les évaluations, du cadrage de la conceptualisation des valeurs, et de l'élaboration d'outils et de méthodes d'aide à la décision; groupes d'évaluation pour la pollinisation, et l'analyse des scénarios et la modélisation). Plus de 1 000 nominations ont été reçues des gouvernements et des parties prenantes et 300 experts ont été sélectionnés conformément aux critères et aux procédures adoptés par la Plénière;
- ii) La planification des prochaines étapes pour les produits ci-dessus mentionnés; et
- iii) La planification pour les produits de sensibilisation et l'engagement des parties prenantes et l'examen de l'efficacité et de l'utilité de la Plateforme.